



Tickets restaurants intérimaires

Par **jean-luc16**, le **07/11/2018** à **11:14**

bonjour..suis intérimaire et c.est moi qui ai stipulé a l.agence d.intérim que l.on avait droit aux tickets resto. j.ai eu 31 tickets resto sur 116 jours travaillées.(en 3 ans).! la (RH)de l.entreprise utilisatrice a mis en place un règlement stipulant qu.il fallait pour les intérimaires travailler 15 jours consécutifs pour commencer a y avoir droit..! et pour moi ce n.était pas le cas..! pour les CDI 1 journée travaillé donne 1 ticket resto.! la question ; a t.elle le droit de mettre en place ce règlement pour les intérimaires par rapport aux CDI...?

Par **P.M.**, le **07/11/2018** à **12:19**

Bonjour,

L'entreprise utilisatrice ne peut pas déroger aux dispositions légales comme quoi les intérimaires doivent bénéficier des mêmes avantages que les salariés de la dite entreprise utilisatrice...

En revanche, souvent les intérimaires perçoivent une compensation financière à la place des titres-restaurants, ce qui est acceptable...

Par **Visiteur**, le **07/11/2018** à **14:45**

Bonjour Jean-Luc

Merci de rester sur le même fil (vous en avez ouvert 4)